

sujet	Réunion des Délégués du Personnel : EDP DP DT SUD OUEST MP
date réunion	Mardi 28 septembre 2010 à 14 heures en salle réunion DTMP
Représentants du personnel présents	Mme Ghislaine BERROCAL
Représentants du personnel excusés	Mmes E FAUX-BIGOT, MM UHART, L UBEDA, J BERTEAU, N SALTI, Mrs E ELCHINGER, JF GUERET, G TRONET
Représentants FT	Jean François PENDANX
Prochaine réunion	Mardi 26 octobre 2010.

**7 questions sur 2 pages
Durée : 0 heures 30 minutes**

Questions posées par Mme MM UHART

Question 1:

Suite au projet de réforme des retraites, est ce que FT a commencé des négociations pour une éventuelle modification de l'accord séniors?

Réponse :

Le processus d'adoption de loi sur les retraites n'est pas terminé. Les partenaires sociaux et FRANCE TELECOM ont prévu de se revoir dès lors que les nouvelles modalités de départ seraient actées. A ce jour, le calendrier de ces rencontres n'est pas connu.

Question 2

Connaît-on le futur lieu d'implantation de la DTMP?

Réponse 3

Le site de destination n'a pas encore été arrêté.

Question 4

Quels sont les services concernés par ce déménagement? A quelle date?

Réponse

Il serait prévu de déménager les services de la DRH DTMP, Orange Avenirs ainsi que la DR Aquitaine.

Question 5

A quelle date vont débiter les travaux de construction du RIE à Château d'Eau?

Réponse

Le calendrier final n'a pas encore été arrêté.

Question 6

Ou en est le remplacement du médecin du travail de Poitou-Charentes?

Réponse

Le recrutement d'un médecin sur Limoges a été réalisé, concernant Poitiers, le processus de recrutement est toujours en cours.

Question posée par Mme BEROCAL Ghislaine

Question 7

"Selon quelle périodicité est prévue la révision des véhicules de pool, particulièrement le changement -des filtres de climatisation ?

Qu'est-il écrit dans le contrat de location du parc automobile ?

Pour information, cet été certains salariés utilisant les véhicules en pools ont été indisposés par des bactéries coriaces, transmises, semble-t-il selon l'avis médical, par des filtres usagés. "

Réponse

Il n'y a pas de régime particulier pour les véhicules de pool

La périodicité des révisions est variable selon le type de véhicule (cela peut être tous les 15000, 20000 ou 30000 kms)

A bord de chaque véhicule se trouvent un carnet d'entretien et d'utilisation des véhicules donnant toutes les indications

Les salariés utilisant les véhicules de pool doivent aviser le gestionnaire (UGI/GSO) de tous les dysfonctionnement constatés.